

Lyon, le 6 <sup>de</sup> br 1851

Vo  
L'expressé  
s'effraie les  
états sous  
de donner 1 f. pour  
de pain.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

P.C

Monsieur Charrier

Le conseil vous prie de vous transporter  
dans le domicile du <sup>Mr</sup> Guillemet  
chez l'atelier demeurant rue de  
trois pierre à la guillauderie, qui a  
fait défaut à l'ancienne <sup>Thier</sup>  
sur la déclaration du <sup>Joseph</sup> <sup>Paul</sup> <sup>de</sup> <sup>la</sup> <sup>part</sup>  
où l'on maître ne voudrait pas  
le garder veuillez vous assurer de  
ce fait et des motifs de ce renvoi.  
et autoriser l'en à se placer  
ailleurs si l'on maître ne veut  
pas le reprendre  
Votre tout dévoué

1. M<sup>on</sup> <sup>Président</sup> 2<sup>me</sup> <sup>syndic</sup>



L'expressé a commencé à apprécier son état  
chez M<sup>onsieur</sup> Morel & C<sup>o</sup> rue Jacquard, 8. 2<sup>me</sup> <sup>syndic</sup>  
puer suis présente à la porte de Guillemet son domicile  
était fermé, les voisins n'ont pu me renseigner sur son compte,



1789

*[Faint handwritten notes in the top right corner]*

COUSIN DES PRISONNIERS

40

*[Main body of faint handwritten text, appearing to be a letter or report]*

*[Faint signature or name at the bottom of the main text block]*

*[Faint handwritten text at the bottom of the page, possibly a postscript or additional notes]*